



Certificateurs

- CPNE de la fabrication de l'ameublement

Publics

- Jeunes
- Salarié(e)
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Accès

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

DESCRIPTION DE LA QUALIFICATION

Le/la formateur/trice métier en revalorisation de mobilier et d'agencement réalise des formations en lien avec la revalorisation de mobilier et d'agencement au sein de structures de l'économie sociale et solidaire et d'ateliers et chantiers d'insertion professionnelle afin de développer des compétences favorisant l'insertion sociale, la professionnalisation et l'accès dans l'emploi de personnes.

Il/elle élabore des séquences de formation concernant la revalorisation de mobilier et d'agencement : sélection des meubles et matériaux, réalisation de procédés de réparation, de transformation, de modification ou de fabrication d'un meuble ou mobilier d'agencement dans le respect des règles de l'art et des règles QHSE.

Il/ elle met en œuvre les formations adaptées au public et réalise le suivi du développement des compétences en coordination avec les autres formateurs qui interviennent sur les mêmes parcours.

Il/ elle réalise une veille sur les techniques de revalorisation de mobilier et les méthodes pédagogiques et propose des actions d'amélioration de sa pratique.

BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1 : Elaboration de séquences de formation adaptées aux personnes à former sur les procédés de revalorisation de mobilier et d'agencement

- Identifier le profil des personnes à former
- Identifier les compétences et connaissances à acquérir

CCN1

1411 - Fabrication de l'ameublement

Nomenclature du niveau de qualification

Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé

État

Inactive mais déployable

- Elaborer la progression pédagogique d'une séquence de formation intégrant différentes modalités pédagogiques
- Déterminer les méthodes, moyens et outils pédagogiques
- Préparer des supports de formation adaptés

Bloc 2 : Animation de formation et gestion de groupe

- Accueillir les personnes à former et présenter la séquence de formation
- Mettre en œuvre les séquences de formation selon les consignes
- Présenter et expliquer les procédés de réparation, de transformation, de modification et de fabrication
- Présenter, expliquer et faire appliquer les règles QHSE2 dans toute activité
- Identifier les difficultés d'apprentissage des personnes à former et les difficultés liées au travail en équipe
- Vérifier la mise en œuvre par les personnes en formation des opérations techniques à réaliser
- Identifier des écarts, des anomalies et mettre en œuvre des mesures correctives

Bloc 3 : Evaluation des compétences des personnes à former

- Identifier les compétences à évaluer et les critères d'évaluation associés
- Accompagner les personnes dans des situations d'auto-évaluation et d'évaluation
- Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et outils d'évaluation adaptés au public
- Analyser les résultats d'une évaluation
- Restituer les résultats d'une évaluation de façon explicite et adaptée au type d'évaluation concernée

Bloc 4 : Conduite d'actions d'amélioration dans ses pratiques de formateur métier

- Rechercher et analyser les informations concernant les procédés de réparation, modification et fabrication de mobilier et d'agencement
- Rechercher et analyser des informations concernant les méthodes pédagogiques
- Identifier des difficultés lors d'animation de formation
- Proposer des actions correctives et des actions d'amélioration en utilisant une méthode pertinente